CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DES VOYAGES ROAD2LUXE

1. INSCRIPTION

Toute inscription entraîne la signature d'un bulletin d'inscription. A défaut de dispositions contraires figurant sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans le devis fourni au client sont contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Pour être confirmée, toute inscription doit être accompagnée d'un 1er acompte dont le montant est défini dans les conditions de paiement de chaque voyage. Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt de ce fait, les frais d'annulation prévus par les présentes conditions.

En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ, le montant total du voyage sera dû à l'inscription.

2. PRIX

Les prix figurant dans chaque descriptif et devis du voyage sont établis en fonction notamment du cours des devises entrant dans la composition du prix.

Avant la signature du bulletin d'inscription, nous nous réservons la possibilité de répercuter exceptionnellement et dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 toute hausse de ce poste.

3. MODIFICATION PAR LE CLIENT

Tout report de date, tout changement de type de transport et/ou de ville de départ et/ou d'arrivée, tout changement d'itinéraire est considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription et entraîne la facturation de frais d'annulation comme prévu à l'article 6.

4. CESSION DU CONTRAT

Toute cession entraîne les frais suivants à acquitter par le client :

Jusqu'à 31 jours avant le départ : 5% du montant total.

Moins de 30 jours : 7% du montant total plus le coût d'émission de nouveaux titres de transport si il y a lieu

5. NOM DES INSCRITS

Les noms et prénoms communiqués au moment de la réservation et figurant sur le bulletin d'inscription sont obligatoirement et précisément ceux figurant sur les passeports valides au moment du voyage. A défaut, toute modification sera considérée comme une cession de contrat (Se reporter à l'article 4).

6. CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation par le client de son inscription entraîne l'exigibilité des frais suivants :

A plus de 90 jours : 2% du montant total

De 90 à 45 jours : 30 % du montant total de l'inscription

De 45 à 21 jours : 60 % du montant total de l'inscription

De 20 à 8 jours : 80 % du montant total de l'inscription

A partir de 7 jours : 100 % du montant total de l'inscription

7. ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne peut prétendre à aucune indemnité de la part de l'organisateur si l'annulation ou la modification du circuit sont imposées par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des inscrits.

8. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Tous les passagers, même mineurs, doivent être en possession de leur propre passeport valide pour toute la durée de leur voyage. Le client doit impérativement vérifier auprès des ambassades et consulats si sa situation personnelle ou celle des autres passagers, et particulièrement les enfants, ne relèvent pas de formalités particulières.

9. DÉFAUT D'ENREGISTREMENT

Dans le cas d'un voyage avec transport aérien ou maritime inclut, le défaut d'enregistrement à l'aéroport ou au port de départ occasionné par un passeport périmé ou non présenté, des formalités administratives non respectées, un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre quelle que soit la cause, n'entraîne pas la responsabilité de la SAS Road2luxe et les frais d'annulation sont exigibles. De même, si les nom et prénom figurant sur le titre de transport et recopiés à l'identique du bulletin d'inscription diffèrent des nom et prénom figurant sur le passeport.

Nous attirons votre attention sur le fait que, à la suite d'un défaut d'enregistrement au départ, les compagnies aériennes annulent systématiquement le vol retour.

10. LOCATION D'UN VÉHICULE

Pour toute location, le jour de la prise en main du véhicule, le conducteur doit obligatoirement :

être âgée de 21 ans ou plus,

présenter son passeport valide,

présenter son permis de conduire national dont la catégorie devra être adaptée au véhicule loué,

Chaque client assume la responsabilité du véhicule qui lui est confié et est tenu de couvrir les coûts de la franchise en cas de dommages, même minimes, ou de vol. Le prestataire de location de véhicules sécurisera le montant de la franchise en enregistrant une empreinte électronique de la carte de crédit du client, qui doit disposer de fonds suffisants sur son compte bancaire ou posséder une autorisation bancaire suffisante. En cas de dégâts non déclarés par le client, le loueur se réserve le droit d'émettre au client une facture de réparation. Le client est informé que cette facture est susceptible de lui parvenir plusieurs semaines après son retour. Le client peut demander des photos justificatives des dégâts.

11. HÉBERGEMENT

Les chambres communicantes ou côte à côte ne peuvent pas être garanties lors de la réservation. Selon la réglementation hôtelière internationale, le jour de départ, les chambres doivent être libérées avant midi même si le départ à lieu dans la soirée. De ce fait, le jour de l'arrivée les chambres sont généralement libres à partir de 15 heures. Nous ne pouvons être tenus responsables des objets ou vêtements perdus ou oubliés au cours du voyage.

12. LIMITES DE RESPONSABILITÉS

ROAD2LUXE est une agence de voyages légalement autorisée par les autorités françaises compétentes pour garantir une prestation adéquate aux clients. Sa responsabilité se restreint à la réservation et à l'organisation de voyages sur mesure. En cas d'événements imprévus, tels que des conditions météorologiques, politiques, religieuses, ou des circonstances impérieuses liées à la sécurité du voyageur, ROAD2LUXE se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus avant ou pendant le voyage, par le biais de ses représentants.
ROAD2LUXE ne peut en aucun cas être tenue responsable des circonstances de force majeure, telles que la guerre, les révoltes, les grèves, l'incertitude politique, les catastrophes naturelles, les épidémies, etc., ou des actions de tiers extérieurs à la prestation contractuelle ou de la mauvaise exécution du contrat par l'acheteur. Les frais liés à de tels incidents sont à la charge du client. L'agence communique l'identité des transporteurs aériens réels choisis pour les voyages.
En raison de la nature spécifique de certains voyages, les clients doivent suivre les conseils des représentants de ROAD2LUXE. L'agence ne peut être tenue responsable des incidents, accidents ou blessures corporelles résultant d'initiatives personnelles des clients ou de défauts des moyens de transport fournis (motos, voitures, etc.).
ROAD2LUXE ne peut être tenue responsable en cas de vol, de dommages partiels ou totaux au véhicule mis à la disposition du client ou à ses effets personnels.

De plus, le client ne peut réclamer de compensation pour des conséquences liées au non-respect des lois locales (code de la route, usage de substances illégales, etc.). En cas de non-respect des règles de sécurité élémentaires mettant en danger le reste du groupe, ROAD2LUXE se réserve le droit de mettre fin à la location et à la participation au voyage de la personne concernée.

La responsabilité de ROAD2LUXE ne peut être engagée et aucune indemnisation n'est possible en cas de modification du programme initial. Pour le programme "Liberté", le client doit être conscient des limites de l'intervention de ROAD2LUXE lorsqu'il choisit de voyager seul, en particulier dans des régions à faible densité de population. L'agence ne sera pas tenue responsable en cas de voyage non accompagné.

En cas de responsabilité de ROAD2LUXE due aux actions de ses fournisseurs, les limites de dédommagement prévues par les conventions internationales s'appliqueront conformément à la législation. Sauf en cas de préjudice corporel, la responsabilité financière maximale de ROAD2LUXE est limitée à trois fois le prix total du voyage.

13. OBLIGATION DU CLIENT

Pour ce qui est des voyages à moto, il est nécessaire que le client ait préalablement acquis une expérience de conduite de motos de grosse cylindrée dans des conditions exigeantes et sur une durée prolongée.

Il est important de signaler au client que les voyages proposés par Road2Luxe impliquent la conduite d'une moto sur de longues distances, et ce, pendant plusieurs journées consécutives. En fonction des destinations, le client peut être exposé à des températures élevées, à des températures basses et à des conditions météorologiques qui, bien qu'elles ne présentent pas en elles-mêmes un danger, pourraient rendre la conduite de la moto plus complexe ou délicate. À cet égard, le client confirme être en bonne condition physique et s'engage à subir un examen médical avant le départ afin de vérifier son état de santé. En aucun cas, Road2Luxe ne peut être tenue responsable en cas d'accident de la route, quelle qu'en soit la cause, car le client assume la pleine responsabilité de sa propre sécurité ainsi que celle de ses compagnons de voyage.

14. SERVICE APRÈS-VENTE

Toute défaillance dans l'exécution du contrat constatée sur place par les clients doit nous être signalée le plus tôt possible, par écrit, sous pli recommandé et avec les pièces justificatives, au maximum 7 jours après le retour. Passé ce délai, il ne nous sera plus possible d'intervenir auprès de nos fournisseurs. Une prestation non consommée du fait du client ne peut être remboursée.

15. JURIDICTION

En cas de contestation ou de litige, seul le Tribunal d'Aix en Provence est compétent.

SAS Road2luxe - immatriculée au RCS AIX EN PROVENCE 523 814 770 Immatriculée aux Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours sous le numéro IM013150003 auprès d'Atout France

Garantie financière : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS - France L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : GENERALI IARD, 7 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS, France

Au Canada ; l'Agence Club Voyages Solerama – 497 Chemin de la Grande Côte, Saint-Eustache – Titulaire d'un permis du Québec #703379 est distributrice des voyages Road2luxe.

ROAD2LUXE

LOCATION ET CIRCUITS EN MOTOS DE GRAND TOURISME